Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 064-200087567-20250701-CA20250701_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1er JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1ère Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2ème Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 23 – ORCHESTRE : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION CONCERNANT L'ENGAGEMENT DE FABRICE MILLISHER – ASSOCIATION QUARTBONE POUR LA SÉRIE TERRE DE CUIVRES DE MAI 2025

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Pour compléter le contrat de cession passé avec l'Association Quartbone (délibération du 18 mars 2025), il est demandé de régulariser la prise en charge des frais (déplacements, hébergements, repas) engagés par l'artiste.

Cet avenant permet ainsi une égalité de traitement de tous les artistes reçus cette saison en nous basant sur les montants pratiqués par la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles.

Sur présentation d'une facture et des justificatifs nécessaires, les frais de déplacement et de bouche pour un total de 640€ seront pris en charge aux conditions fixées au titre VIII de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles et sous réserve des dispositions particulières énoncées au titre XV régissant les rapports avec les artistes salariés.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer ce devis et payer la facture correspondante à l'Association Quartbone.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome à Rayonnement Régional ★ Maurice Ravel